

Projet *pédagogique*



Accueil de loisirs de Bonnières



Du 7 juillet au 1er Août 2025

Sommaire

- I. Présentation de l'accueil collectif de mineurs
 - 1. L'organisme
 - 2. Le public
 - 3. La structure accueillante

- II. Les différents projets
 - 1. Le projet éducatif territorial du Ternois (synthèse)
 - 2. Les intentions éducatives de l'ACM
 - 3. Le projet d'animation

- III. L'organisation de l'accueil de loisirs
 - 1. L'équipe pédagogique
 - 2. Le rôle de chacun au sein de l'accueil
 - a) Le directeur
 - b) Les animateurs
 - 3. Les droits et devoirs de chacun
 - a) Le directeur
 - b) Les animateurs

- IV. Le fonctionnement de la vie quotidienne
 - 1. Déroulement d'une journée type
 - 2. La sécurité au sein de l'ACM
 - 3. Les compétences psycho-sociales
 - 4. La restauration
 - 5. Handicap
 - 6. Les temps familles (animation parents-enfants)

- V. Le projet de fonctionnement du personnel
 - 1. Permissions et protections
 - 2. Le relationnel
 - 3. Temps de travail et pauses
 - 4. Les méthodes d'évaluation

I. Présentation de l'accueil collectif de mineurs

1. L'organisme

La communauté de commune du Ternois est plus souvent connue sous le nom de "TernoisCom : Terre d'avenir" est située dans le département du Pas de Calais. Elle a vu le jour le 1er janvier 2017 grâce à la fusion de quatre intercommunalités, à savoir la communauté de commune de l'Auxilois, la communauté de commune de Frévent, la communauté de commune des Vertes Collines du Saint-Polois et la communauté de commune du Pernois. Cette nouvelle communauté de communes regroupe environ 103 communes.

Le service jeunesse de la communauté de communes du Ternois organise plusieurs accueils de loisirs extrascolaires à la journée ou à la demi-journée durant les petites vacances d'Hiver, de printemps, de la Toussaint et de Noël et pendant les vacances d'été : juillet et août. Il y a aussi des séjours de vacances et les mercredis récréatifs.

Siège de Ternois Com : 400 Rue de Maisnil
Parc d'activité des Moulins
62130 Herlin-le-Sec

Président du service jeunesse : Marc Bridoux
Responsable du service jeunesse : Yoann Scelers
Coordinateur de la période : Brulin Angéline

2. Le public

L'accueil de loisirs de Bonnières se déroule du lundi 07 juillet au vendredi 01 août 2025 (le lundi 14 juillet étant férié, l'accueil de loisirs sera fermé) et accueille sur son site une quarantaine d'enfants âgés de 3 à 11 ans. Les enfants seront placés dans différents groupes selon leur âge, à savoir 3-5 ans et 6-11 ans. Ces groupes seront encadrés par des animateurs en respectant les taux d'encadrements, à savoir 1 animateur pour 8 pour les enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 pour les enfants de plus de 6 ans.

Ce public est principalement issu de la commune de Bonnières mais nous accueillons aussi des enfants des villages voisins.

3. La structure accueillante

La ville de Bonnières met à disposition de l'ACM l'école primaire publique. Au sein de cette école, nous aurons accès à une salle motricité, un dortoir et les sanitaires. Nous avons également une cours et un terrain d'herbe.

En dehors de l'école, nous avons un environnement géographique riche et varié. Nous avons accès à la médiathèque de Frévent.

II. Les différents projets

1. Le projet éducatif territorial du Ternois (synthèse)

L'Education est un enjeu fondamental et collectif. Elle ne repose pas uniquement sur la transmission de savoirs. C'est aussi un espace de partage, d'échange et de construction commune. C'est apprendre à nos jeunes à être libres, autonomes et à affirmer leur identité. Ce projet, porté par tous – écoles, associations, familles, acteurs sociaux - éducatifs, institutions et les jeunes eux-mêmes – reflète une dynamique collective et solidaire.

Les valeurs du PEDT



L'animation et la gouvernance



Les axes du PEDT

AXE 1 : ACCOMPAGNER LA COHERENCE DU PARCOURS EDUCATIF DE L'ENFANT

Assurer une cohérence du parcours éducatif, c'est permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir dans un cadre bénéficiant de repères stables et partagés par tous. Le diagnostic du PEDT du Ternois a mis en avant une dynamique partenariale déjà bien engagée favorisant cette cohérence éducative. Les actions du PEDT à venir auront vocation à renforcer cette dynamique et à favoriser un suivi efficace des enfants et jeunes sur le territoire.

- *Favoriser le travail inter partenarial*
- *Orienter le travail des partenaires vers une cohérence éducative de territoire*
- *Favoriser le suivi éducatif des enfants et adolescents du territoire*
- *Permettre l'inclusion de tous les jeunes et enfants du territoire*

AXE 2 : FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE DE TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS

La réussite éducative dépasse la seule réussite scolaire, elle intègre le développement global de l'enfant ou du jeune, sa relation à lui-même et aux autres. Les partenaires du PEDT voient la réussite éducative comme une responsabilité partagée nécessitant du lien entre les acteurs éducatifs, les parents et les enfants / jeunes.

- *Permettre à tous les jeunes du territoire d'accéder à l'information*
- *Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents*
- *Promouvoir l'engagement et l'éducation à l'écologie*
- *Encourager la participation citoyenne des enfants et des jeunes sur le territoire*
- *Accompagner les parents d'enfants et d'adolescents dans leur rôle de parent*
- *Permettre aux jeunes et aux enfants de pratiquer une activité physique et sportive*

LES THEMATIQUES TRANSVERSALES IMPORTANTES :

L'environnement, la citoyenneté, l'ouverture culturelle, donner la parole aux jeunes, l'accompagnement à la parentalité

2. Les intentions éducatives de l'ACM

Valeurs pédagogiques	Objectifs pédagogiques	Moyens d'actions	Evaluations
L'AUTONOMIE	- Favoriser la prise d'initiative des enfants dans les tâches de la vie quotidienne - Sensibiliser les enfants à la vie en collectivité - Favoriser la responsabilisation des enfants dans leur quotidien - Favoriser l'apprentissage de la gestion de conflits interne au groupe	- Veillez à l'entraide lors des activités - Mise en place de routine quotidienne où les envies et les besoins des enfants seront prioritaires - Mise en place de temps de discussion et d'écoute en cas de conflits - Mise en place de moyens de communication non-verbale	

LE VIVRE ENSEMBLE	- Créer de la coopération et de la cohésion au sein des groupes - Sensibiliser les enfants au respect des autres et de soi-même - Sensibiliser les enfants au principe d'adaptation vis-à-vis du monde	- Mise en place de jeux de cohésion et de coopération pour favoriser l'entraide - Mettre à profit les qualités de chacun afin de renforcer la confiance en soi - Mise en place d'une chartre de vie - Favoriser le respect par le principe de l'exemple - Adapter les activités aux moyens de chacun - Sensibiliser les enfants à la différence	
--------------------------	--	--	---

3. Le projet d'animation

Nous fonctionnons sur le principe de cycles et séances. Un cycle est une période définie avec un thème, sur lequel on travaille sur plusieurs séances. Le thème général de l'accueil de loisirs est « Voyage à travers les époques »

Pour cette période nous avons réparties les époques de la manière suivante : **les temps modernes** (du 07 au 11 juillet), **la préhistoire** (du 15 au 18 juillet), **l'époque médiévale** (du 21 au 25 juillet) et **le futur** (du 28 juillet au 01 août)

La trame de notre accueil racontera l'histoire d'un scientifique qui veut voyager dans le futur à l'aide d'un portail. Son portail se casse et il demande de l'aide aux enfants. Mais ça ne va pas se passer comme prévu...

III. L'organisation de l'accueil de loisirs

1. L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs de Bonnières se compose de quatre animateurs et sera encadré par la directrice.

Composition de l'équipe :

Amandine Maisans – Directrice, stagiaire BAFA
Léo Choquet – Animateur, base BAFA
Desailly Clémence – Animatrice, BAFA
Voirin Lylou – Animatrice, BAFA
Kelvin Uzé – Animateur, stagiaire d'immersion
Kwasmieewska Eliane – Stagiaire

2. Le rôle de chacun au sein de l'accueil

a) Le directeur

Le directeur a plusieurs rôles au sein de l'accueil de loisirs. Le rôle primordial du directeur c'est la communication. Cette communication s'effectue auprès des enfants, des parents, des animateurs, des partenaires et des prestataires extérieurs à l'accueil de loisirs. Le directeur a aussi pour rôle de gérer et guider son équipe d'animation et la structure d'accueil de l'ACM. Le rôle pédagogique du directeur est aussi très important, il doit effectuer son rôle formateur auprès de ses animateurs, être à leur écoute et les accompagner dans la création de leurs activités si ces derniers le désirent.

Le directeur établit le projet pédagogique et veille à ce que les animateurs mettent en place des activités et animation en lien avec les objectifs de ce projet pédagogique.

Le directeur assure également 5 fonctions préalablement défini par la SDJES (Le Service Départementale de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports) :

- *Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps.*
- *Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.*
- *Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;*
- *Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;*
- *Développer les partenariats et la communisation.*

b) Les animateurs

L'animateur assure la mise en place d'activités et d'animation en lien avec les objectifs du projet pédagogique. Il est à l'écoute des enfants et veille à l'intégration de chacun dans le groupe. L'animateur participe à l'accueil, à la vie quotidienne. Il doit être actif sur les temps de préparation c'est-à-dire sur la préparation des différents projets (projet pédagogique, projet d'animation et projet d'activité). Il est en contact direct avec les enfants, donc il est le garant de la sécurité physique, affective et morale de l'enfant.

L'animateur doit assurer ses 6 principales missions :

- **Assurer la sécurité physique et morale d'un mineur**
 - *Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants*
 - *Apporter les premiers soins en cas d'accident*
 - *Connaître la législation jeunesse et sport en ACM*
 - *Avoir une attitude positive et exemplaire*
- **Participer au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet**
 - *Participer **activement** à la préparation et aux réunions*
 - *S'intégrer dans une équipe*
 - *Etre force de proposition*
 - *Se documenter*
- **Construire une relation de qualité, qu'elle soit individuelle ou collective**
 - *Savoir demander conseil à l'ensemble de l'équipe*
 - *Prendre du recul et appliquer les conseils donnés*
 - *Faire part de ses difficultés*
 - *Prendre des initiatives*
- **Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations avec les différents acteurs**
 - *Etre ponctuel et respectueux des horaires*
 - *Savoir gérer un temps d'accueil*
 - *Etre à l'aise avec les parents*
 - *Savoir donner clairement une information écrite ou orale*
 - *Savoir se présenter auprès des prestataires*

- **Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités**
 - *Savoir repérer les besoins de chaque enfant*
 - *Adapté l'activité à l'âge des enfants*
 - *Adapté l'activité aux conditions climatiques*
 - *S'impliquer dans l'activité*
 - *Savoir créer une trame, un imaginaire*
 - *Organiser des petits jeux*
 - *Proposer des activités en lien avec le projet pédagogique*
 - *Proposer des activités manuelles*
 - *Mettre en place des grandes animations*
 - *Evaluer et analyser son activité*
 - *Avoir une tenue adaptée aux activités*
 - *Etre actif lors du rangement et des tâches ménagères*

- **Accompagner les mineurs dans la réalisation de leur projet**
 - *Etre à l'écoute des attentes des enfants*
 - *Prendre en compte l'avis des participants*
 - *Savoir motiver un groupe d'enfants*
 - *Savoir évaluer les moyens nécessaires au projet (réalisable ou non)*
 - *Mettre en avant les compétences de chacun*

3. Les droits et les devoirs de chacun

a) Le directeur

En tant que directeur, j'ai le droit :

- D'avoir le sourire
- D'être dynamique
- De participer aux activités mis en place par les animateurs
- D'avoir une relation saine c'est-à-dire que j'ai le droit au respect, à l'écoute, à la bienveillance, à l'entraide et aux pauses

En tant que directeur, je me dois :

- D'élaborer et de mettre en œuvre avec mon équipe d'animation un projet pédagogique
- D'assurer la formation de mon équipe d'animation
- D'assurer la gestion de l'accueil
- D'informer les familles sur le fonctionnement et l'organisation de l'accueil de loisirs
- De garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- D'être ponctuel
- D'être sobre de toutes substances illicites (alcool, drogues etc...)
- D'avoir une tenue et un vocabulaire adapté
- De respecter les besoins et le rythme de vie de l'enfant
- De respecter les temps de pauses
 - Si je suis fumeur, je ne dois pas être visible des enfants. Pour cela, un coin fumeur sera délimité en dehors du lieu d'accueil

b) Les animateurs

En tant qu'animateur, j'ai le droit :

- D'avoir le sourire
- D'être dynamique et jovial
- De me déguiser
- D'innover dans mes animations
- D'être accompagné et formé par les directeurs
- D'avoir des relations saines (le respect, l'écoute, la bienveillance, l'entraide)

En tant qu'animateur, je me dois :

- De garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- D'être ponctuel
- D'être sobre de toute substances illicites (drogue, alcool etc...)
- D'avoir une tenue et un vocabulaire adapté
- De respecter les temps de pauses
 - Si je suis fumeur, je ne dois pas être visible des enfants. Pour cela, un coin fumeur sera délimité en dehors du lieu d'accueil
 - Si j'ai besoin d'une pause d'urgence, je préviens mon directeur
- De respecter les besoins et le rythme de vie de l'enfant
- De participer aux différentes réunions

IV. Le projet de fonctionnement de la vie quotidienne

1. Déroulement d'une journée type

- Au sein de l'accueil de loisirs, l'accueil se fait en journée ou en demi-journée, avec ou sans restauration le midi. Nous disposons aussi d'accueil échelonné, c'est-à-dire que l'arrivée des enfants peut se faire de 8h à 9h, de 12h à 12h30 ou de 13h30 à 14h. De même, le départ des enfants se fait aussi en accueil échelonné, donc de 12h à 12h30, de 13h30 à 14h ou de 17h30 à 18h30.
- La journée type et le planning établi par les animateurs est susceptible de changer afin de respecter le rythme et les envies des enfants. Afin de respecter le rythme de vie de chaque enfant, les animateurs mettront en place des temps calme de 13h à 14h, c'est un moment de détente, de relaxation dans le but de se reposer après le repas.

Déroulement d'une journée type

8h-9h : Accueil échelonné

9h- 12h : Temps d'activité

12h-12h30 : Départ et accueil échelonné

12h30-13h30 : Repas

13h30-14h : Départ et accueil échelonné / Temps calme

14h-16h30 : Temps d'activité

16h30-17h : Goûter

17h-17h30 : Temps libre

17h30-18h30 : Départ échelonné

Plan Vigipirate :

Le plan Vigipirate est maintenu sur l'ensemble du territoire. Ainsi, les portes de l'accueil de loisirs seront fermées en dehors des horaires d'accueil et de départ échelonné afin de garantir la sécurité de l'équipe pédagogique, des enfants et des intervenants extérieurs.

2. La sécurité des enfants au sein de l'ACM

L'équipe pédagogique de l'ACM est garante de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant. La sécurité est le point le plus important et c'est d'ailleurs sa première mission en tant qu'animateur.

La sécurité physique :

Afin de garantir la sécurité physique de l'enfant, les animateurs devront être très vigilants sur la surveillance et la réglementation. Cette sécurité passe par plusieurs choses :

- Affichage des numéros d'appels d'urgences et du plan d'évacuation
- Les fiches sanitaires sont disponibles dans la tablette et un cahier d'infirmerie est tenu et mis à jour chaque jour
- Mise à disposition d'une trousse pharmacie

La sécurité morale et affective :

Les animateurs doivent être à l'écoute des besoins des enfants afin de respecter leur sécurité morale et affective.



3. Les compétences psycho-sociales

Les compétences psycho-sociales consistent à savoir résoudre les problèmes, à communiquer efficacement, à avoir conscience de soi et des autres et à savoir réguler ses émotions.

Pendant cet accueil de loisirs, nous allons prendre en compte le bien-être de chacun afin que chaque personne (enfant comme adulte) prenne conscience de son humeur et de ses sentiments.

Ainsi, nous allons mettre en place un moyen pour que chaque enfant exprime son humeur et son émotion du jour en arrivant et en repartant de l'accueil de loisirs. Un moyen sera aussi mis en place pour l'équipe pédagogique.

4. La restauration

Les parents peuvent choisir ou non d'inscrire leurs enfants à la cantine. Cette inscription s'effectue en même temps que l'inscription à l'accueil de loisirs. Le repas est fourni par le restaurateur Dupont et c'est le personnel de cantine qui s'occupe du réchauffage de celui-ci.

Le restaurateur Dupont ne prend pas en compte les allergies alimentaires. Si un enfant à une allergie alimentaire trop complexe, la famille peut fournir le repas de son enfant.

Les familles ont le choix entre trois types de repas : normal, végétarien et sans porc.

Le goûter est fourni pour tous les enfants, qu'ils soient inscrits ou non à la cantine.

5. Handicap

Ternois Com est dans une démarche d'inclusion et l'équipe pédagogique se doit d'accueillir les enfants porteurs de handicap et de veiller à leur intégration au sein de l'accueil de loisirs. Nos locaux permettent l'accès aux enfants et personnes porteurs de handicap moteur. Concernant les handicaps mentaux, l'équipe pédagogique cherchera à adapter ses règles et ses animations selon les différents troubles.

6. Les temps familles (animation parents-enfants)

Des temps familles seront proposés sur l'accueil de loisirs. Ces temps permettront aux familles de venir sur l'accueil de loisirs sur un horaire défini, de jouer et découvrir avec leurs enfants sur des activités et animations proposés par l'équipe pédagogique. Ces temps familles seront organisés au minimum deux fois sur l'accueil de loisirs.

V. Le projet de fonctionnement du personnel

1. Permissions et protections

Pour l'équipe pédagogique

Permissions	Protections
Le tabac est toléré uniquement dans l'espace prévu à cet effet Les pauses même si je ne suis pas fumeur La franchise permettant le conseil L'usage du téléphone est toléré et limité à un usage professionnel c'est-à-dire dans le cadre d'activité ou dans le but de rester joignable en sortie ou en cas de problème La communication, l'esprit d'équipe et l'entraide sont essentielles pour le bon déroulement de l'accueil Proposer des activités innovantes Le respect des horaires est indispensable	La violence ne sera pas tolérée, qu'elle soit physique, morale ou verbale Les substances illicites (drogues, alcool, etc...) sont formellement interdites Les réseaux sociaux sont interdits avec les enfants. De même, pour la publication de photos d'enfants sur les réseaux sociaux Les jugements, l'inégalité, le harcèlement et les discriminations ne seront pas tolérés

Pour les enfants

Permissions	Protections
Les enfants sont libres de s'amuser, de jouer et de profiter pleinement au sein de l'accueil de loisirs L'enfant est libre de ne pas vouloir participer à une activité proposé (l'animateur veillera au cadre sécuritaire) L'écoute envers tous doit être respectée Le respect et la tolérance sont nécessaires pour le bon déroulement de l'accueil Des temps de dialogues seront instaurés pour permettre à l'enfant de s'exprimer et de proposer des activités	La violence ne sera pas tolérée, qu'elle soit physique, morale ou verbale Le harcèlement est interdit Avoir un vocabulaire non adapté Apporter des appareils électroniques (en cas de vols, pertes ou casse nous déclinons toute responsabilité)

Ces permissions et protections sont générales. Durant l'accueil de loisirs, les animateurs établiront avec les enfants des permissions et protections plus définis.

2. Le relationnel

Les relations entre les différentes personnes de l'accueil de loisirs sont très importantes c'est-à-dire entre les enfants, les parents, les prestataires extérieurs et l'équipe pédagogique. Il sera demandé de respecter les notions de savoir-être et de savoir vivre, afin que chacun puisse travailler et communiquer dans le respect de chacun.

La relation entre les enfants et l'équipe pédagogique

Le but premier de l'accueil de loisirs est de permettre à l'enfant de rire, de s'amuser et de décompresser après l'année scolaire. Pour cela, la relation entre les enfants et l'équipe pédagogique doit être basée sur le respect et la confiance de chacun afin de garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.

La relation entre les parents et l'équipe pédagogique

Une relation basée sur le respect et la confiance est primordial. Il faut être à l'écoute de ces personnes puisqu'ils nous confient leurs enfants.

Les relations au sein de l'équipe pédagogique

Au sein de l'accueil de loisirs, les enfants sont encadrés par les animateurs et les directeurs, qui forment une seule et même équipe pédagogique. Le cadre de travail doit être sain et certaines notions doivent être primordiales : le respect, la bienveillance, la confiance, la bonne entente, l'écoute et l'entraide.

3. Temps de travail et pauses

Un animateur travaille soit à la journée complète, soit à la demi-journée ou soit à la demi-journée avec pause méridienne. La rémunération varie selon ce fonctionnement.

- **La journée complète** : l'animateur encadre les enfants de 8h à 18h30.
- **La demi-journée** : l'animateur encadre les enfants de 13h à 18h30
- **La demi-journée avec pause méridienne** : l'animateur encadre les enfants de 12h à 18h30

Les pauses : les animateurs disposent de plusieurs moments de pauses dans la journée. Elles sont définies par le directeur, son adjoint et les animateurs dans un commun accord. Elles seront pendant le temps calme et après 18h30.

4. Les méthodes d'évaluation

Méthode d'évaluation des stages pratiques

Pour valider son stage pratique, chaque animateur devra passer en entretien avec le directeur, qui choisira ou non de valider son stage. L'animateur sera évalué selon quatre moyens :

- Observation par l'équipe de direction dans la vie quotidienne
- Fiche d'auto évaluation à remplir au milieu et à la fin de la session suivie d'un entretien avec le directeur
- Rédaction d'une appréciation dans le cadre de la validation de son stage
- Mise en place d'une grande animation avec le soutien de l'équipe

Méthode d'évaluation des BAFA

Chaque animateur diplômé peut s'améliorer. Ainsi, comme le stagiaire BAFA, il sera évalué de la manière suivante :

- Observation par l'équipe de direction dans la vie quotidienne
- Fiche d'auto évaluation à remplir au milieu et à la fin de la session suivie d'un entretien avec le directeur

Méthode d'évaluation du directeur

- L'adjoint : il aura une fiche d'auto évaluation à remplir et à remettre au directeur et passera un entretien avec le directeur
- Le directeur : il doit rédiger un bilan au coordinateur et passera un entretien avec celui-ci

Méthode d'évaluation du projet pédagogique

Chaque objectif du projet pédagogique dispose de plusieurs moyens d'actions et chacun de ses moyens sera évalué à l'aide du qui figure dans le tableau. Si la flèche est orienté vers le vert c'est que l'objectif a été accompli. L'équipe pédagogique a pour mission de réaliser tous les moyens d'action et l'équipe de direction veillera à cela. Cela nous permettra d'évaluer notre implication dans la mise en place de nos valeurs.

Méthode d'évaluation de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs sera évalué sur plusieurs choses : la vie quotidienne, les activités, le relationnel avec les enfants, l'équipe, la cantine et les sorties.

Il sera évalué par différentes personnes et selon différents moyens :

- L'organisateur
- L'équipe pédagogique : à l'aide d'un questionnaire
- Les enfants : à l'aide de cotillons de couleurs (vert, jaune ou rouge)
- Les parents : à l'aide d'un QR Code

Annexe

CHARTRE DE L'ÉCO-RESPONSABILITÉ

- 1- J'utilise des produits naturels et non polluants
- 2- Je ne gaspille pas l'énergie
- 3- Je contrôle ma consommation d'eau
- 4- Je trie mes déchets et je composte mes déchets alimentaires
- 5- Je consomme des produits locaux et de saison
- 6- J'évite le gaspillage alimentaire
- 7- Je me déplace de manière responsable
- 8- J'évite les objets à usage unique
- 9- Je me comporte en écocitoyen
- 10- Je respecte les espaces naturels
- 11- Je pratique des activités vertes
- 12- Je me reconnecte à la nature
- 13- Je fais au moins un goûter maison chaque semaine
- 14- Je fais les décors avec des objets recyclés
- 15- Je ramasse les déchets en me protégeant
- 16- J'utilise ma propre gourde

